

---

# la lettre du Maire

*correspondance hebdomadaire*

Directeur : Guy Sorman

---

# INDEX

# 2020

---

Nous souhaitons à nos lecteurs de joyeuses  
fêtes de fin d'année et adressons nos  
meilleurs vœux aux élus locaux

La rédaction

---



**Table des matières 2020 (n<sup>os</sup> 2115 à 2160)****LÉGENDE**

**A : Actualité (pages 1 ou 2)**  
**AC : Administration de la commune (pages 2)**  
**C : Commande publique (pages 3)**  
**D : Dossier (pages 7)**  
**E : Expériences locales (ante Comment agir - pages 6)**  
**Él. : Élus (pages 2)**  
**Env. : Environnement (pages 2)**  
**F : Finances / Fiscalité (pages 5)**  
**P : Police (pages 3)**  
**PC : Personnel communal (pages 2)**  
**Q : Question juridique de la semaine (pages 8)**  
**R : Réglementation**  
**RI : Règlement intérieur**  
**S : Sécurité (pages 3)**  
**SM : Services municipaux (pages 2)**  
**U : Urbanisme (pages 4)**

**ADMINISTRATION DE LA COMMUNE**

50 propositions du Sénat pour les libertés locales (n° 2140 A)  
 Dénomination des rues et places (n° 2125 R)  
 Expérimentation de l'enregistrement des naissances au lieu de domicile des parents (n° 2118 A)  
 Expérimentation territoriale (n° 2140 A ; n° 2142 A ; n° 2143 A)  
 Fiches pratiques « Demain mon territoire » (n° 2120 A)  
 Libre administration (n° 2157 A)  
 Loi « 3D » puis « 4D » (n° 2116 A ; n° 2121 A) ;  
 Loi ASAP (n° 2159 page 2)  
 Loi engagement et proximité (n° 2115 A)  
 Nom des panneaux d'entrée d'une commune nouvelle (n° 2134 R)  
 Questions du conseil (n° 2118 A ; n° 2134 R)  
 Recensement de la population (n° 2115 A ; n° 2117 R)  
 Règlement intérieur (n° 2151 RI)  
 Signature électronique (n° 2137 R)

**INTERCOMMUNALITÉ**

Articulation des compétences transports entre région et intercommunalités (n° 2159 AC)  
 Commission communautaire (n° 2139 R)  
 Conseils de développement obligatoire dans les groupements à fiscalité propre (n° 2119 R)  
 Coopération intercommunale (n° 2141 A)  
 Création de communes nouvelles (n° 2158 A)  
 Évaluation des impacts (n° 2156 A)  
 Recensement des intercommunalités à fiscalité propre (n° 2121 A)

**COMMANDE PUBLIQUE**

Absence de publicité et mise en concurrence si urgence impérieuse (n° 2154 CP)  
 Accès des PME locales à la commande publique (n° 2123 R ; n° 2157 CP)  
 Allotissement (n° 2136 R)  
 Annulation du marché de partenariat « plan école » à Marseille (n° 2117 A)  
 Facturation électronique (n° 2149 C)  
 Formulaire sur le site de la DGCL (n° 2154 CP)  
 Marchés d'électricité (n° 2152 CP)  
 Opérateurs funéraires (n° 2137 R)  
 Résiliation d'un bail par la clause « agriculture bio » (n° 2150 Env.)  
 Sélection préalable pour les titres d'occupation du domaine public (n° 2157 CP)  
 Seuil de transmission des marchés publics (n° 2116 R ; n° 2157 CP)  
 Versement des avances dans les marchés publics (n° 2152 CP)

**DOMAINE**

Acquisition d'un bâtiment abandonné (n° 2141 R)  
 Concession de terrain dans un cimetière (n° 2128 R)  
 Désaffectation d'un chemin rural avant vente (n° 2134 R)  
 Echange de terrains (n° 2142 R)  
 Fonds de commerce sur le domaine public (n° 2149 C)  
 Label « Capitale française de la culture » (n° 2150 A)  
 Occupation du domaine public par un commerçant (n° 2135 R)

Ouvrages d'art de rétablissement des voies des collectivités locales (n° 2143 A)  
 Restauration du patrimoine bâti architectural – rapport (n° 2138 A)  
 Vente des chemins ruraux (n° 2148 A)

### ÉLUS, CONSEIL MUNICIPAL

Admission en non-valeur de la créance d'un élu (n° 2158 ÉL.)  
 Agressions des élus (n° 2140 R ; n° 2145 A ; n° 2146 A ; n° 2150 P ; n° 2156 P)  
 Aides exceptionnelles aux collectivités (n° 2144 A)  
 Arrêt maladie (n° 2124 A ; n° 2151 PC)  
 Attribution des nuances politiques (n° 2118 A ; n° 2119 A ; n° 2120 R)  
 Autorisations d'absence et crédits d'heure (n° 2130 R ; n° 2158 ÉL.)  
 Colistiers et fusion des listes électorales (n° 2118 R)  
 Conférence nationale des territoires (n° 2145 A ; n° 2148 A)  
 Conflit d'intérêts (n° 2120 R ; n° 2124 R)  
 Congrès de l'Association des Maires de France (n° 2143 A)  
 Déclaration d'intérêts obligatoire (n° 2118 R)  
 Déclaration de patrimoine (n° 2121 R ; n° 2141 A)  
 Détournement de pouvoir (n° 2160 U)  
 Dispense d'occuper un logement de fonction (n° 2160 PC)  
 Elections sénatoriales (n° 2135 A ; n° 2139 A)  
 Formation de reconversion (n° 2155 ÉL.)  
 Frais de garde (n° 2160 F)  
 Guide du protocole (n° 2137 A)  
 Inéligibilité d'un entrepreneur de travaux (n° 2124 R)  
 Loi engagement et proximité (n° 2115 A)  
 Nouveaux élus :  
 - fiches pratiques France Nature Environnement (n° 2160 Env.)  
 - guide pour gérer la politique locale des déchets, de l'eau et de l'énergie (n° 2157 Env.)  
 - journée d'accueil et d'information des nouveaux élus (n° 2124 A ; n° 2140 A)  
 - premières décisions à prendre après l'élection du maire et des adjoints (n° 2134 A)  
 Part des femmes (n° 2145 A)  
 Preuve de la convocation à une séance municipale (n° 2141 R)  
 Protection fonctionnelle (n° 2140 R ; n° 2153 ÉL.)  
 Refus du conseiller municipal d'assurer les fonctions d'assesseur (n° 2119 R)  
 Remplacement du maire (n° 2142 R)  
 Remplacement temporaire du conseiller communautaire titulaire (n° 2117 R)  
 Salarié protégé (n° 2146 R)  
 Secrétaire de mairie (n° 2117 R)  
 Validation des acquis de l'expérience (n° 2155 ÉL.)

### ENVIRONNEMENT

Abattage et alignement des arbres (n° 2132 R)  
 Accès à l'eau (n° 2160 Env.)

Agences de l'eau (n° 2144 R)  
 Agriculture urbaine (n° 2120 A)  
 Atlas de la biodiversité communale (n° 2144 A ; n° 2157 Env.)  
 Bouteilles en plastique à horizon 2024 (n° 2116 A)  
 Catastrophe naturelle (n° 2160 Env.)  
 Charte « Mon territoire s'engage » (n° 2157 Env.)  
 Collecte des déchets (n° 2146 R)  
 Contrat de transition écologique (n° 2123 R)  
 Dépôts sauvages (n° 2119 A ; n° 2144 A ; n° 2160 Env.)  
 Distribution d'électricité (n° 2148 A)  
 Droit d'accès à l'information (n° 2133 R)  
 Eau et assainissement (n° 2157 Env.)  
 Energie solaire (n° 2154 Env.)  
 Eolien (n° 2122 A ; n° 2125 R)  
 Epandage des pesticides (n° 2121 A)  
 Filières à responsabilité élargie des producteurs (n° 2154 Env.)  
 Fonds d'indemnisation des victimes de pesticides (n° 2160 Env.)  
 Gardes champêtres (n° 2119 A ; n° 2131 R)  
 Observatoire des territoires (n° 2150 Env.)  
 Produits phytosanitaires (n° 2115 A ; n° 2140 R)  
 Site internet « Objectif paysages » (n° 2146 A)  
 Véhicules propres (n° 2152 CP)  
 Vidanges des eaux de piscines (n° 2146 R)

### LOGEMENT

Réservation des logements sociaux (n° 2124 R)

### NOUVELLES TECHNOLOGIES

QR Code pour payer les factures communales (n° 2146 A)  
 Réseaux de télécommunications électroniques (n° 2126 A)  
 Zones blanches (n° 2122 A ; n° 2154 Env. ; n° 2156 A)

### PERSONNEL COMMUNAL

Accompagnants d'élèves handicapés à la cantine (n° 2134 A)  
 Catalogue de formations du Centre National de la Fonction Publique (n° 2160 PC)  
 Placement d'office en arrêt maladie (n° 2152 PC)  
 Recrutement d'agents pour besoins non permanents (n° 2151 PC)  
 Recrutement de fonctionnaires à temps non complet (n° 2122 A)  
 Référent déontologue (n° 2142 A)  
 Rupture conventionnelle des agents territoriaux (n° 2128 R)  
 Secrétaires de mairie (n° 2160 PC)  
 Télédéclaration des arrêts de travail (n° 2152 PC)

### POLICE

Aires d'accueil des gens du voyage (n° 2116 R ; n° 2155 P)  
 Arrêté de mise en sécurité (n° 2150 P)  
 Bruit d'une pompe à chaleur (n° 2146 R)  
 Cadavres d'animaux (n° 2155 P)  
 Circulation automobile (n° 2123 R ; n° 2130 R ; n° 2145 R)

Circulation sur les chemins ruraux (n° 2127 R)  
 Contraindre le vendeur d'une VEFA à démolir ou réparer un immeuble (n° 2151 P)  
 Contrôle des locations meublées touristiques (n° 2126 R)  
 Déplacement d'un marché et réglementation de son fonctionnement (n° 2150 P)  
 Exhumation de cercueils (n° 2156 P)  
 Fermeture d'une boulangerie (n° 2156 P)  
 Habitat indigne (n° 2146 A)  
 Interdiction d'un festival de musique (n° 2121 R)  
 Location touristique d'une maison d'habitation agricole (n° 2160 U)  
 Nuisances sonores d'un parc d'attractions (n° 2144 R)  
 Police municipale  
 - exécution de l'ordre reçu même si incompétence (n° 2155 P)  
 - formation (n° 2150 P)  
 - réforme (n° 2150 P ; n° 2152 A)  
 Publicité / Enseigne (n° 2137 R)  
 Référents « sûreté » (n° 2119 R)  
 Retour des 90km/h (n° 2117 A)  
 Rodéos urbains (n° 2145 R)  
 Sports motorisés sur un chemin rural (n° 2133 R)

## PROCÉDURE

Rescrit du préfet (n° 2118 A ; n° 2135 A)

## RESPONSABILITÉ

Accident lors d'une fête foraine (n° 2131 R)  
 Chute accidentelle d'un particulier (n° 2121 R)  
 Elagage (n° 2158 P)  
 Nettoyage de la voie publique (n° 2122 R)  
 Réalisation d'un carrefour (n° 2159 U)  
 Trajet de l' élu se rendant au conseil municipal (n° 2153 Él.)  
 Travaux supplémentaires indispensables (n° 2128 R)

## RURALITÉ

Comité interministériel aux ruralités (n° 2122 A)  
 Implantation des pharmacies (n° 2146 R)  
 Mutualité sociale agricole (n° 2157 R)  
 Nouvelle définition (n° 2150 A)  
 Pénurie de vétérinaires (n° 2141 A)  
 Rapport d'information du Sénat (n° 2118 A)  
 Redéfinition des espaces ruraux (n° 2142 A)  
 Revitalisation des territoires (n° 2129 R)

## SÉCURITÉ

Caméras thermiques (n° 2140 A)  
 Diagnostic obligatoire pour les passages à niveau (n° 2120 A)  
 Sécurité des cyclistes pendant les travaux de voirie (n° 2158 S)  
 Vidéosurveillance (n° 2145 R)

## SERVICES MUNICIPAUX

Abattoirs (n° 2123 A)  
 Associations communales de chasse (n° 2116 R)  
 Bibliothèques (n° 2124 R)  
 Contrat de présence territoriale (n° 2120 A)  
 Dénégement d'une piste de montagne (n° 2143 R)  
 Inscription scolaire (n° 2140 R)  
 Restauration collective (n° 2123 A)

## TRANSPORTS / MOBILITÉS

Aéroports bretons (n° 2123 A)  
 Assistance technique départementale (n° 2139 R)  
 Lignes ferroviaires (n° 2126 A)

## FINANCES

### Budget

Accessibilité de la situation financière des communes sur internet (n° 2158 F)  
 Agence France Locale (n° 2133 F)  
 Budgets annexes (n° 2132 F)  
 Chambre régionale des comptes (n° 2135 F)  
 Comité des finances locales (n° 2120 F ; n° 2126 F ; n° 2144 F)  
 Compensation des pertes de recettes des droits notariaux (n° 2156 F)  
 Compte financier unique (n° 2122 A)  
 Conseillers aux décideurs locaux (n° 2124 A ; n° 2154 F)  
 Débat d'orientation budgétaire (n° 2118 F)  
 Dépôts et retraits d'argent (n° 2136 F)  
 Dommages et intérêts au bénéfice de la commune (n° 2138 F)  
 Dommages et intérêts au détriment de la commune (n° 2150 F)  
 Droit individuel à la formation des élus locaux (n° 2144 F)  
 Enchères des biens du domaine privé (n° 2142 F)  
 Entretien des canalisations d'assainissement (n° 2120 F)  
 Entretien des chemins ruraux (n° 2122 F)  
 Epargne retraite (n° 2141 F)  
 Equipement (n° 2118 F)  
 Facilités de trésorerie (n° 2157 F)  
 Finances publiques locales – rapports (n° 2141 F)  
 Frais de garde et d'assistance des élus (n° 2144 F)  
 Frais électoraux (n° 2119 F)  
 Groupe de travail sur les finances communales (n° 2159 F)  
 Hôpitaux de proximité sécurisé (n° 2117 A)  
 Indemnités de fin de contrat (n° 2153 F)  
 Indemnités de conseil des comptables publics (n° 2129 F)  
 Indemnités de fonction (n° 2121 F ; n° 2130 A ; n° 2132 F ; n° 2142 R ; n° 2146 F ; n° 2152 F ; n° 2155 Él.)  
 Instructions budgétaires et comptables (n° 2116 F)  
 Loi de finances pour 2020 (n° 2124 F)  
 Loi de finances pour 2021 (n° 2149 A ; n° 2156 F)  
 Marchés publics (n° 2124 F ; n° 2127 F)  
 Obsèques des indigents (n° 2127 F)  
 Paiement d'une condamnation par l'État (n° 2154 F)

Paiements (n° 2119 F ; n° 2137)  
 Plan de prévention des risques naturels prévisibles (n° 2149 F)  
 Portail de données financières (n° 2120 F)  
 Prescription de créances (n° 2145 F ; n° 2149 F)  
 Prestations d'action sociale (n° 2136 R)  
 Protection des élus dans les communes de moins de 3 500 habitants (n° 2145 F)  
 Recouvrement de créances (n° 2130 F)  
 Régie municipale (n° 2116 F ; n° 2123 F ; n° 2153 F)  
 Responsabilité pour dommages de travaux publics (n° 2130 F)  
 Restauration des monuments historiques (n° 2158 F)  
 Retrait d'un avantage financier (n° 2146 F)  
 Rupture conventionnelle (n° 2142 F ; n° 2151 PC)  
 Rupture conventionnelle des fonctionnaires à temps non complet (n° 2142 F)  
 Services publics industriels et commerciaux (n° 2132 F)  
 Stabilité des concours financiers de l'État (n° 2146 A)  
 Stationnement (n° 2125 F ; n° 2143 F)  
 Syndicats de communes (n° 2133 F)  
 Tarifs des services publics (n° 2131 F)  
 Transports / Mobilité (n° 2117 F ; n° 2140 F ; n° 2154 F)  
 Travaux de lutte contre le ruissellement (n° 2129 F)  
 Travaux de mise en conformité ou d'effacement d'un ouvrage (n° 2132 F)  
 Trésoreries (n° 2124 A)  
 Vote du budget (n° 2142 F)  
 Zone de revitalisation rurale - ZRR (n° 2149 F)  
 Zone franche urbaine – SFU (n° 2149 F)

### Prêts

Emprunt structuré (n° 2135 F)  
 Pénalités de remboursement (n° 2147 F)  
 Travaux de réduction de la vulnérabilité des habitations et des biens (n° 2115 F ; n° 2125 F)

### Subventions

« Territoires engagés pour la nature » (n° 2150 Env.)  
 Affichage obligatoire en mairie (n° 2147 F)  
 Agence nationale du sport (n° 2159 F)  
 Archéologie (n° 2139 F)  
 Assainissement non collectif et récupération des eaux de pluie (n° 2154 F)  
 Avances remboursables aux collectivités (n° 2154 F)  
 Cantines scolaires (n° 2146 A)  
 Coworking (n° 2136 A)  
 Equipements sportifs (n° 2124 F)  
 Fonds de concours pour l'aménagement numérique (n° 2128 F)  
 Fonds de prévention de la délinquance (n° 2124 F)  
 Pistes cyclables – appels à projets (n° 2120 A ; n° 2142 A)  
 Projets d'investissement des communes subventionnables (n° 2119 F)  
 Projets locaux (n° 2136 F)  
 Renoncer à un marché en l'absence de subvention (n° 2148 F)

Rénovation énergétique (n° 2148 F)  
 Scolarisation des enfants (n° 2115 F ; n° 2116 F ; n° 2125 F ; n° 2133 F ; n° 2157 F)  
 Subvention attendue et certaine au budget (n° 2140 F)  
 Sujétions de service public (n° 2123 F)  
 Transports et mobilité des personnes vulnérables (n° 2152 SM)  
 Travaux d'électrification rurale (n° 2147 F ; n° 2160 F)

### FISCALITÉ

Attribution de compensation (n° 2151 F)  
 Autonomie fiscale (n° 2147 A ; n° 2151 A ; n° 2159 A)  
 Contribution au redressement des finances publiques (n° 2151 F)  
 Contribution sociale générale (n° 2117 F)  
 Dotation biodiversité (n° 2148 F)  
 Dotation globale de fonctionnement (n° 2115 F ; n° 2117 F ; n° 2128 F ; n° 2134 F ; n° 2137 ; n° 2149 F ; n° 2156 F)  
 Enlèvement des ordures ménagères (n° 2139 F ; n° 2146 F)  
 Éolienne (n° 2138 F)  
 Exonérations fiscales temporaires pour les petites entreprises (n° 2131 F)  
 Fiscalité directe locale diminuée (n° 2159 F)  
 Fonds de compensation pour la TVA (n° 2121 F ; n° 2130 F)  
 Impôts de production (n° 2142 A)  
 Investissement locatif (n° 2155 F)  
 Prestation à coût forfaitaire (n° 2149 C)  
 Taxe d'aménagement (n° 2143 F)  
 Taxe d'habitation (n° 2115 A ; n° 2117 ; n° 2127 F ; n° 2155 F)  
 Taxe foncière (n° 2151 F)  
 Taxe locale sur la publicité extérieure (n° 2131 F)  
 Taxe spéciale d'équipement (n° 2155 F)  
 Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) (n° 2134 F ; n° 2152 F)  
 Taxe sur le gazole non routier (n° 2160 F)  
 Taxe sur les surfaces commerciales (n° 2129 F)

### INTERCOMMUNALITÉ

Contributions communales aux syndicats intercommunaux (n° 2140 F)  
 Incitation à la création de communes nouvelles (n° 2128 F)  
 Seuils d'élaboration des PLU intercommunaux infra-communautaires (n° 2127 F)

### LOGEMENT

Assainissement collectif (n° 2141 F)  
 Logements sociaux  
 - cotation (n° 2115 R)  
 - obligation (n° 2116 A)

### SERVICES MUNICIPAUX

Agences comptables locales (n° 2121 F)  
 Commission communale des impôts directs (n° 2136 F)  
 Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (n° 2122 F)

Imposition forfaitaire sur les pylônes électriques à haute tension (n° 2118 F)

Tarifs de stationnement (n° 2122 F)

Taxes sur les remontées mécaniques (n° 2120 F)

## URBANISME

Accès (n° 2144 U)

Activités agricoles :

- atteintes (n° 2133 U)

- bâtiments (n° 2131 U)

- bâtiments d'élevage (n° 2144 U)

- élever et dresser des chevaux (n° 2143 U)

Agence de la cohésion des territoires (n° 2136 A)

Agenda d'accessibilité programmée (n° 2115 R)

Annulation par le juge (n° 2141 U ; n° 2146 U)

Antenne de téléphonie mobile (n° 2123 U ; n° 2136 U ; n° 2144 U ; n° 2148 R ; n° 2160 U)

Approbation du PLU (n° 2119 U)

Architecte des Bâtiments de France (n° 2136 U)

Arrêté d'alignement individuel (n° 2122 R)

Assainissement collectif (n° 2138 U)

Bâtiments d'élevage (n° 2144 U)

Bouches d'incendie (n° 2149 U)

Carte communale (n° 2118 U ; n° 2130 U ; n° 2131 U ; n° 2154 U)

Changement de destination (n° 2119 U ; n° 2153 U)

Circulation (n° 2134 U)

Classement d'un terrain (n° 2124 U ; n° 2150 U)

Classement des communes en station de tourisme (n° 2131 R)

Combles (n° 2127 U)

Conflits d'intérêts (n° 2138 U ; n° 2148 R ; n° 2155 U)

Conseil national d'évaluation des normes (n° 2144 A)

Construction nouvelle (n° 2150 U)

Délais (n° 2130 U ; n° 2141 U ; n° 2156 U)

Délibération approuvant le PLU (n° 2146 U ; n° 2149 U)

Démolition (n° 2127 U ; n° 2129 U)

Dépôt sur internet (n° 2159 U)

Desserte (n° 2136 U)

Détournement de pouvoir (n° 2160 U)

Domaine public (n° 2137 U)

Eaux pluviales (n° 2132 U ; n° 2133 U ; n° 2143 U)

Emplacement réservé (n° 2150 U)

Enquête publique (n° 2122 R ; n° 2126 R)

Éoliennes (n° 2118 U ; n° 2125 R)

Équilibre urbain (n° 2137 U)

Espace boisé (n° 2120 U ; n° 2129 U)

Évaluation environnementale (n° 2116 U)

Extension d'une construction (n° 2117 U ; n° 2125 U ; n° 2150 U)

Extension d'un camping (n° 2135 R)

Garage (n° 2135 U)

Grande surface (n° 2151 U ; n° 2157 U)

Hiérarchisation des normes des documents d'urbanisme (n° 2138 A)

Implantation des constructions (n° 2115 U)

Intercommunalité (n° 2147 U ; n° 2151 U)

Intérêt à agir (n° 2128 U ; n° 2137 U ; n° 2140 U)

Littoral :

- espace proche du rivage (n° 2121 U)

- espace urbanisé (n° 2125 U ; n° 2128 U ; n° 2153 U)

- extension limitée de l'urbanisation (n° 2120 U ; n° 2138 U)

- certains documents d'urbanisme sont encore incompatibles (n° 2159 U)

- certificat d'urbanisme négatif (n° 2148 U)

- indemnisation (n° 2152 U)

Lotissement (n° 2116 U ; n° 2127 U ; n° 2145 U)

Médiation (n° 2142 U)

Mitoyenneté (n° 2130 U)

Modification du PLU (n° 2143 U ; n° 2156 U)

Montagne (n° 2129 U)

Mur de clôture (n° 2154 U)

Mur de soutènement (n° 2160 U)

Notification d'un recours (n° 2124 U ; n° 2145 U ; n° 2147 U)

Ordre d'interrompre les travaux (n° 2139 U)

Orientation d'aménagement et de programmation, création (n° 2155 U)

Panneaux solaires (n° 2155 U)

Parking (n° 2147 U ; n° 2150 U)

Patrimoine protégé (n° 2126 U)

Permis d'aménager (n° 2142 U)

Permis de construire :

- dossier de demande (n° 2121 U)

- dossier incomplet ou imprécis (n° 2156 U)

- environnement (n° 2126 U)

- illégalité de la prescription du permis de construire (n° 2152 U)

- illégalité pour insuffisance du dossier (n° 2148 U)

- maison construite sans permis après 1943 (n° 2124 U)

- responsabilité du maire en cas de certificat illégal (n° 2123 U)

- travaux réalisés antérieurement (n° 2116 U)

Permis modificatif (n° 2134 U ; n° 2140 U ; n° 2150 U)

Piste cyclable (n° 2146 R)

Plan d'occupation des sols, caducité (n° 2121 A ; n° 2127 A)

Plan de prévention des risques inondation (PPRI) : (n° 2132 U)

Plan de prévention des risques naturels (PPRN) (n° 2157 U)

Plan local d'urbanisme et tourisme (n° 2120 R)

Préemption (n° 2115 A ; n° 2119 U)

Preuves (n° 2135 U ; n° 2145 U)

Projet d'aménagement et de développement durables (PADD) : (n° 2117 U ; n° 2124 U ; n° 2126 U ; n° 2140 U)

Prorogation d'un certificat d'urbanisme (n° 2135 U)

Publication obligatoire sur « Géoportail » (n° 2141 R)

Raccordement aux réseaux d'eau et d'électricité (n° 2115 U ; n° 2139 U)

Refus d'un permis de construire :

- assainissement collectif (n° 2138 U)

- atteintes aux lieux avoisinants (n° 2146 U)

- contrariété avec une orientation d'aménagement et de programmation (n° 2152 U)

- division de terrain (n° 2122 U ; n° 2125 U)
- garanties de sécurité (n° 2141 U)
- schéma d'assainissement pluvial (n° 2115 U)
- zone à risque et étude technique (n° 2131 U)
- Règlement sanitaire départemental (n° 2121 U)
- Régularisation (n° 2131 U)
- Relais de téléphonie mobile (n° 2129 R)
- Rénovation d'une annexe édifiée sans permis (n° 2117 U)
- Responsabilité du maire (n° 2123 U ; n° 2142 U)
- Retrait d'un permis de construire :
  - défense du titulaire (n° 2128 U)
  - délais (n° 2130 U)
  - entretien avec titulaire (n° 2118 U)
- Schéma de cohérence territoriale (SCoT) (n° 2151 U ; n° 2138 A)
- Servitudes :
  - acte notarié (n° 2122 U)
  - dossier de demande de permis (n° 2134 U)
  - prescription d'entretien (n° 2123 U)
- Substitution du préfet (n° 2120 U)
- Surface aménagée ou plantée (n° 2149 U)
- Sursis à statuer (n° 2149 U ; n° 2153 U ; n° 2154 U)
- Syndicat des eaux (n° 2151 U)
- Travaux : maison construite sans permis après 1943 (n° 2124 U)
- Urgence (n° 2142 U)
- Voie privée (n° 2133 U)
- Zone agricole :
  - bâtiments nécessaires à l'activité agricole (n° 2122 U)
  - changement de destination (n° 2119 U ; n° 2159 U)
  - potentiel agronomique (n° 2148 U)
- Zone d'aménagement concertée (n° 2132 U ; n° 2139 U)

## EXPÉRIENCES LOCALES ; DOSSIERS & QUESTIONS JURIDIQUES DE LA SEMAINE

### Administration communale

- Comité d'hygiène et de sécurité (n° 2146 Q)
- Commission consultative des services publics locaux (n° 2139 E)
- Désignation des assesseurs et leur rôle (n° 2120 Q)
- Mise à disposition d'une salle communale (n° 2133 Q ; n° 2143 D)
- Opposition municipale (n° 2140 Q)
- Participation des habitants à la vie locale (n° 2141 D)
- Référendum local (n° 2141 Q)
- Registre des délibérations (n° 2132 D)
- Saisine par voie électronique (n° 2142 Q)

### Budget

- Analyse financière en début de mandat (n° 2124 Q)
- Attribution de compensation (n° 2154 Q)
- Clôture 2020 : opérations de rattachements et déterminer ses restes à réaliser (n° 2158 Q)
- Clôture de l'exercice 2019 (n° 2115 Q)

- Élaborer un budget (n° 2139 Q)
- Opérations à passer avant clôture de l'exercice (n° 2156 Q)
- Plan de trésorerie (n° 2118 Q)
- Répondre à la DETR (n° 2152 Q)

### Commande publique

- Dispense de procédure pour l'achat de livres non scolaires pour favoriser les librairies de proximité (n° 2143 Q)
- Faciliter l'accès des entreprises à la commande publique (n° 2148 Q)
- Favoriser légalement l'approvisionnement local des colis de Noël (n° 2153 Q)
- Marché négocié (n° 2127 Q)
- Marchés publics : documents communicables (n° 2131 Q)
- Traiter un pli papier dans une procédure dématérialisée (n° 2145 Q)

### Compétences

- Délégations du conseil municipal au maire (n° 2125 Q ; n° 2135 D)
- Délégations de signature au personnel communal (n° 2128 Q)
- Transfert de la compétence mobilité aux communautés de communes (n° 2138 Q)
- Transfert de compétences eau et assainissement (n° 2159 Q)

### Dépenses

- Assurance (n° 2121 Q)
- Garantie d'emprunt (n° 2123 Q)
- Prime d'intéressement à la performance collective des services (n° 2116 Q)
- Remboursement des frais des élus locaux (n° 2134 Q)

### Domaine public

- Expulser les occupants sans titre du domaine public communal (n° 2116 D)
- Mieux aménager la ville pour les femmes (n° 2122 E)

### Élections

- Conseil municipal : les premières décisions (n° 2125 D)
- Contentieux des élections municipales (n° 2121 D)
- Élection du maire et des adjoints (n° 2124 D)
- Éviter les contentieux (n° 2115 D)

### Élus

- Conflits d'intérêts : saisir la Haute autorité pour la transparence de la vie publique (n° 2130 Q)
- Délit de concussion (n° 2146 D)
- Délit de corruption (n° 2160 D)
- Délit de favoritisme (n° 2158 D)
- Délit non intentionnel (n° 2137 D)
- Délit de prise illégale d'intérêts (n° 2159 D)
- Formation des élus locaux (n° 2135 Q)
- Garanties dans l'exercice du mandat (n° 2136 Q)
- Protection du maire en cas d'accident (n° 2136 D)
- Signes distinctifs du maire (n° 2134 D)

**Environnement**

Captages d'eau potable : renforcer leur protection (n° 2136 E)  
 Catastrophe naturelle (n° 2130 D)  
 Débroussaillage : obligations (n° 2128 D)  
 Éloigner les oiseaux nuisibles (n° 2118 E)  
 Embellir la commune par le fleurissement (n° 2147 E)  
 Itinéraires cyclables en milieu rural (n° 2124 E)  
 Label « Cit'ergie » (n° 2121 E)  
 Label « Diversité » (n° 2123 E)  
 Label « Economie circulaire » (n° 2146 E)  
 Label « Territoires, villes et villages internet » n° 2153 E)  
 Rénovation thermique des bâtiments municipaux (n° 2142 E)  
 Réseaux de froid pour rafraîchir la ville (n° 2140 E ; n° 2141 E)

**Finances**

Aide des agences de l'eau (n° 2135 E)  
 Contrat « cœur de ville » (n° 2132 E)  
 Contrat de ruralité (n° 2131 E)  
 Entretien des bâtiments publics et de la voirie éligibles au FCTVA (n° 2117 Q)

**Justice**

Accidents sur les voies publiques : prévenir et gérer le contentieux (n° 2152 D)  
 Communiquer avec le procureur de la République (n° 2144 D)  
 Défendre la commune devant les tribunaux (n° 2150 Q)  
 Porter plainte et obtenir réparation (n° 2157 S)  
 Répondre aux avocats qui contactent la commune (n° 2154 D)

**Numérique**

Apporter des services grâce au numérique (n° 2115 E)  
 Développer de nouveaux moyens de communication avec la population (n° 2158 E)

**Patrimoine**

Parcours de découverte du patrimoine (n° 2144 E)  
 Procédure à suivre pour acquérir du mobilier urbain publicitaire (n° 2160 Q)  
 Protéger le patrimoine (n° 2119 et 2120 E)

**Police**

Baignades (n° 2142 D)  
 Bruits d'activité (n° 2145 D)  
 Péril imminent (n° 2138 D)  
 Péril non-imminent (n° 2133 D)  
 Renforcement des pouvoirs de police du maire (n° 2118 D)  
 Vandalisme sur le domaine public routier (n° 2129 D)

**Recettes**

Apurer un titre de recettes (n° 2149 Q)  
 Bien indivis (n° 2144 Q)

Réserves foncières (n° 2122 Q)

**Ressources humaines**

Améliorer les conditions de travail des agents (n° 2117 E)  
 Devoirs des fonctionnaires :  
 - devoir de réserve et de discrétion (n° 2155 D)  
 - devoir de réserve sur internet (n° 2156 D)  
 Gérer le dossier individuel du fonctionnaire (n° 2131 D)  
 Recruter un collaborateur de cabinet (n° 2134 E)  
 Risques professionnels : prévenir (n° 2150 E)  
 Valoriser le travail des agents municipaux (n° 2160 E)

**Sécurité**

Agir face à un rançongiciel (n° 2155 Q)  
 Attaques informatiques (n° 2129 et 2130 E)  
 Sécuriser les enfants dans la ville (n° 2116 E)  
 Vidéoprotection :  
 - développer la vidéoprotection (n° 2137 E) ;  
 - installer des caméras (n° 2155 E)  
 - maîtriser la vidéoprotection (n° 2122 et 2123 D) ;

**Services**

Besoins sociaux (n° 2138 E)  
 Cantines : nouvelles obligations des communes (n° 2151 D)  
 Cirques dans la commune (n° 2149 D)  
 Construction et réhabilitation d'un bâtiment (n° 2151 Q)  
 Continuité des services publics locaux (n° 2125 E)  
 Coworking (n° 2159 E)  
 Dégel des voies publiques (n° 2153 D)  
 Erasmus + (n° 2145 E)  
 FabLab (n° 2151 E)  
 Maison France Services (n° 2152 E)  
 Noël : illuminer sa commune (n° 2149 E)  
 Paiement en ligne avec PayFIP (n° 2119 Q)  
 Repas de fin d'année pour les aînés (n° 2148 E)  
 Service civique (n° 2157 E)  
 Sport :  
 - favoriser l'essor du sport (n° 2148 D)  
 - nouvelles pratiques sportives urbaines (n° 2143 E)

**Travaux publics**

Élagage à l'aplomb des voies publiques (n° 2119 D)  
 Interruption des travaux (n° 2126 D)  
 Routes dégradées : contributions spéciales (n° 2139 D)

**Urbanisme**

Infractions d'urbanisme :  
 - Astreintes (n° 2147 D) ;  
 - Procédures nouvelles (n° 2120 D) ;  
 - Verbaliser (n° 2140 D)  
 Logements « inclusifs » (n° 2154 E)  
 Plan communal de sauvegarde (n° 2126 E)